

La 1ère plateforme européenne s'alarme d'une mesure douanière de l'UE

Toulouse, 17 avr 2014 (AFP) - Saint-Charles International, la première plateforme européenne de commercialisation de fruits et légumes, située à Perpignan, s'est inquiétée jeudi d'un changement des conditions d'accès au marché européen des fruits et légumes extra-communautaires décidé par l'Union européenne.

Le Parlement européen vient de décider que les droits de douanes des fruits et légumes en provenance de pays tiers seront désormais déterminés non plus sur la base de la valeur réelle de la marchandise mais sur une « valeur forfaitaire à l'importation » (VFI) fondée notamment sur la moyenne des cours des produits extra-communautaires sur une cinquantaine de marchés européens. La mesure doit entrer en vigueur le 1er octobre et Saint-Charles craint qu'elle ne lui porte préjudice.

La plateforme redoute un renchérissement de certains produits et une visibilité du marché réduite à néant, la VFI étant établie sur la base d'une cotation quotidienne. Par exemple, une entreprise ne pourra plus conclure des contrats trimestriels ou semestriels avec la grande distribution pour lui fournir des tomates marocaines, explique une porte-parole. La plateforme estime que la nouvelle réglementation entraînera une baisse d'un tiers des volumes en provenance du Maroc.

Ce pays est d'ailleurs vent debout contre ce changement. Le chef du gouvernement, Abdelilah Benkirane, a convoqué l'ambassadeur de l'UE au Maroc, Rupert Joy, pour lui signifier « la profonde préoccupation » du royaume. Des professionnels du secteur ont manifesté mardi devant la délégation de l'UE à Rabat tandis que le président de la Fédération interprofessionnelle de production et d'exportation des fruits et légumes (FIFEL), Houcine Aderdour, a estimé les exportations de fruits et légumes marocains sur le marché européen pourraient à terme être réduites de moitié.

« Pour Saint-Charles international, cette mesure aura un impact négatif direct sur le chiffre d'affaires » des 150 entreprises parties prenantes de la plateforme et sur l'emploi dans les Pyrénées-Orientales, indique-t-elle dans un communiqué. Elle aura également des conséquences négatives pour l'activité de Port-Vendres, où est situé son terminal fruitier.

Saint-Charles International souligne qu'elle ne « remet pas en cause la nécessité d'adapter la politique agricole commune au code des douanes communautaires » mais réclame une étude d'impact.

La première plateforme européenne de commercialisation, de transport et de logistique de fruits et légumes, pèse 1,6 milliard d'euros de chiffre d'affaires pour 2.000 emplois. Chaque année, 1,5 million de tonnes de fruits et légumes frais transitent par cette structure privée, en provenance principalement d'Espagne, du Maroc et de producteurs du Languedoc-Roussillon.

Source : www.agrisalon.fr/ 18/04/2014